

COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 MAI 2013

L'an deux mil treize, le mardi vingt et un mai à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le quinze mai 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :	11			
Présents :	11	Votants :	11	
			Pouvoirs :	0

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard, GIRARD Fabienne.

Désignation du secrétaire de séance : Marie-Jeanne TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 10 avril 2013:

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2013-26 Approbation de la charte régionale de la biodiversité de la Région Ile-de-France.

VU La délibération n° CR 40-12 relative à la politique régionale de l'eau 2013-2018.

Dans sa politique de l'eau, adoptée le 29 juin 2012, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, le Conseil Régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement.

Ces éco-conditions fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et demandent :

- L'engagement de la collectivité dans une démarche d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc....).
- La mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité.
- La signature de la charte régionale de la biodiversité.

La charte régionale de la biodiversité a pour vocation de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonnes pratiques. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, aux entreprises et aux associations. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Considérant que l'octroi des subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement est éco-conditionné :

Le Conseil municipal de Nanteau-sur-Essonne

- **PREND ACTE** de cet exposé

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement :

- Engagement de la collectivité à la mise en conformité des raccordements à l'assainissement de son patrimoine privé et public,
 - Engagement de la collectivité vers l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics et privés,
 - Signature par la collectivité de la charte régionale de la biodiversité : la signature officielle pourra être réalisée à partir de l'automne 2013.
- En attendant, la collectivité s'engage à s'inscrire sur le site de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France, Natureparif : www.chartebiodiversite-idf.fr

<p>2013-27 Approbation charte du développement durable du Conseil général de Seine-et-Marne.</p>

Madame le Maire précise que l'octroi des subventions départementales dans le domaine de l'eau est subordonné aux respects de l'éco-condition suivante :

Signature de la charte du développement durable.

Cette charte met en avant les engagements sur le développement durable auxquels le Département est attaché. Elle comprend :

4 articles généraux :

- ✓ Intégrer les données environnementales.
- ✓ Impliquer la population.
- ✓ Communiquer.
- ✓ Optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement.

6 articles axés sur le domaine de l'eau :

- ✓ Préserver et améliorer les ressources en eau.
- ✓ Assurer aux écosystèmes une bonne fonctionnalité.
- ✓ Intégrer des SOPRE et des SOSED pour les opérations de plus 150 K€.
- ✓ Promouvoir des matériaux locaux et favoriser les techniques économes en énergie, des CCTP adaptés.
- ✓ Gestion des eaux pluviales à la parcelle, des éclairages basses consommations, pas de Phytos pour l'entretien des espaces, des volumes de déchets optimisés.
- ✓ Des essais de réception par un organisme indépendant.

Considérant que le Département de Seine-et-Marne a développé depuis de nombreuses années une politique dans le domaine de l'eau, afin de reconquérir la qualité des ressources en eau superficielle et souterraine et en favoriser une gestion durable.

Considérant que toute collectivité qui prétend à l'obtention d'une subvention du Département sur la thématique de l'eau, doit adhérer à la charte du département en faveur du développement durable,

Considérant que le maître d'ouvrage s'engage lors de la signature du document à respecter les articles composant la charte,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau et proposée aux collectivités par le Département de Seine-et-Marne,

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte ci-dessus désignée et conclue entre la commune de Nanteau-sur-Essonne et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

2013-28 Remplacement des menuiseries salle des associations, demande de subvention au Parc naturel régional du Gâtinais français.

Un dossier de demande de subvention a été présenté en commission pour le remplacement des menuiseries en bois pour un montant de 8 302,37 € HT. Avec un taux de 60 %, la subvention accordée par le Parc naturel régional du gâtinais français s'élève à 4 981,42 €.

Pour que notre dossier soit complet, la délibération correspondante à ce dossier doit être prise et transmise avant le 30 mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité et :

MANDATE Madame le Maire pour notifier cette délibération auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais français,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Un courrier sera transmis au Conseil Régional et au Conseil Général pour les informer que cette opération sera retirée du contrat rural.

2013-29 Travaux d'isolation dans local rangement de la salle polyvalente, demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

La Sté POUGAT a été contactée pour établir un devis concernant l'isolation du local rangement de la salle polyvalente avec des matériaux isolants préconisés par le Parc naturel régional du Gâtinais français (éco matériaux).

Le montant de ce devis avec de la laine de bois s'élève à 5 984,33 € HT pour une isolation des rampants sous toiture (2 couches de 100 mm) et des murs extérieurs (1 couche 100 mm) plus un film pare-vapeur.

En option il est proposé une finition avec plaques de plâtre BA13 pour 402,04 € HT sur toute la surface.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la société POUGAT avec l'option BA13 pour un montant total de 6 386,37 € HT.

Et AUTORISE Madame le Maire à adresser une demande de subvention au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Un courrier sera transmis au Conseil Régional et au Conseil Général pour les informer que cette opération sera retirée du contrat rural.

2013-30 Réforme des collectivités territoriales, règles de représentativité des communes membres de la communauté de communes Les Terres du Gâtinais.

Madame Henderson donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » qui informe de la proposition du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 votée à la majorité pour la représentativité des communes membres, en vue du prochain renouvellement municipal, conformément au paragraphe I de l'article 5211-6-1 du CGCT.

La proposition du Conseil Communautaire est pour une répartition libre identique à celle inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes lors de sa création, soit 26 sièges répartis entre les 16 communes membres comme suit :

communes	population municipale authentifiée INSEE 2010	Répartition : proposition du Conseil Communautaire
Achères la Forêt	1 242	2
Amponville	385	1
Boissy-aux-Cailles	315	1
Burcy	148	1
Buthiers	755	2
Boulancourt	366	1
La Chapelle-la-Reine	2 596	4
Fromont	218	1
Guercheville	285	1
Nanteau-sur-Essonne	427	1
Noisy-sur-École	2 012	3
Rumont	125	1
Tousson	367	1
Ury	797	2
Le Vaudoué	748	2
Villiers-sous-Grez	750	2
total	11 536	26

Dans la mesure où cette répartition procède d'un accord local, la loi précise que les communes doivent se prononcer par délibération sur ces modalités de représentativité avant le 30 juin 2013 et que cette répartition doit être approuvée à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux pour être applicable.

Pour cela, Madame le Maire propose d'approuver la répartition du nombre de Délégués Communautaires comme indiquée ci-dessus.

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

VU la loi n°2012 -1561 du 31 décembre 2012 dite loi RICHARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-6-1,

VU la proposition du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 en respect du paragraphe I de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- la répartition tient compte de la population de chaque commune membre,
- un siège au moins par commune,
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- le nombre de sièges ne peut excéder de plus de 25% celui qui serait attribué à défaut d'accord entre les communes par application des paragraphes III et IV de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les règles de représentativité des communes membres de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » selon la répartition détaillée ci-dessous, ce qui fixe à 26 le nombre de conseillers intercommunaux à partir de la prochaine mandature, soit :

communes	nombre de Délégués titulaires
Achères la Forêt	2
Amponville	1
Boissy-aux-Cailles	1
Burcy	1
Buthiers	2
Boulancourt	1
La Chapelle-la-Reine	4
Fromont	1
Guercheville	1
Nanteau-sur-Essonne	1
Noisy-sur-École	3
Rumont	1
Tousson	1
Ury	2
Le Vaudoué	2
Villiers-sous-Grez	2
total	26

MANDATE Madame le Maire pour notifier cette délibération auprès de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2013-31 Avancement, fixation du taux de promotion avancements de grade.

Vu l'avis du comité technique du 19 avril 2013,

Madame le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Concernant le poste d'adjoint administratif territorial, le maire de la commune de Rumont, consulté a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

D'adopter les ratios suivants :

Grade d'origine :	Grade d'avancement :	Ratio :
Adjoint technique territorial de deuxième classe	Adjoint technique territorial de première classe	100 %
Adjoint administratif territorial de deuxième classe	Adjoint administratif territorial de première classe	100 %

D'autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires.

Et confirme que les crédits suffisants sont votés au budget primitif 2013.

2013-32 Création de postes.

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion pour les deux adjoints de deuxième classe que compte la commune de Nanteau-sur-Essonne ; il convient de créer les grades d'adjoints de première classe afin qu'ils bénéficient de l'avancement de grade qu'ils méritent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide :**

- La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial de première classe à temps complet ;
- La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial de première classe intercommunal à temps non complet (21 h/semaine) ;

Avec une date d'effet au 1^{er} juin 2013.

- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2013-33 Eclairage public, remplacement lanternes et travaux sur armoires, demande de subvention au syndicat d'électrification.

Monsieur Alain Le Pape a rencontré Monsieur Papin de la Sté EIFFAGE pour faire le point sur l'éclairage public dans notre commune. Il a été constaté que nous disposons encore de 3 lanternes avec lampes au mercure (une allée des merisiers et deux allée Saint Jacques) et qu'une armoire de commande est à remplacer. Un devis correspondant à ces travaux a été transmis pour un montant de 3 681,45 € HT.

Un devis complémentaire est en attente de réception concernant le déplacement d'une armoire de commande à Villetard (vers l'emplacement prévu dans le transformateur).

Un devis sera également demandé à ERDF pour le déplacement du compteur.

Il est aussi envisagé la suppression d'une armoire de commande grâce à une extension du réseau entre Villetard et Boulogne si elle s'avère possible.

Il a aussi été constaté à cette occasion que les 5 lampadaires situés sur la RD152, entre le feu tricolore et le moulin Mirebeau, sont alimentés par l'armoire de commande de Boulogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ACCEPTE le devis de la société EIFFAGE pour 3 681,45 €,

MANDATE Madame le Maire pour adresser une demande de subvention au Syndicat d'électrification,

Et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2013-34 Approbation de la modification des statuts du SIARCE et extension du périmètre.
--

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L5212-16 et 5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au fonctionnement des syndicats de coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5212-18 et L5211-20 relatif aux modifications statutaires,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF-DRCL-078 du 19 février 2013 portant modifications des statuts du SIARCE relatif à la prise en charge de la compétence optionnelle Berges de Seine,

Vu la délibération en date du 9 mars 2012 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne par laquelle la Communauté d'Agglomération a demandé son adhésion au SIARCE pour la compétence Berges de Seine, au titre des communes de Corbeil-Essonnes, Saint-Germain les Corbeil, Etiolles, Soisy-sur-Seine et le Coudray-Montceaux,

Vu la délibération en date du 2 juillet 2012 du Conseil Municipal de la commune de Saint-Fargeau Ponthierry par laquelle la commune a demandé son adhésion au SIARCE pour la compétence Berges de Seine,

Vu la délibération en date du 10 décembre 2012 du Conseil Municipal de la commune de Moigny-sur-Ecole par laquelle la commune a demandé son adhésion au SIARCE pour la compétence Gestion des Eaux Pluviales,

Vu la délibération en date du 28 février 2013 du Comité Syndical du SIARCE modifiant les statuts pour satisfaire à la demande de la Préfecture, en insérant les articles 8 et 9,

Considérant qu'il convient d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du SIARCE pour satisfaire à la demande de la Préfecture,

Considérant que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles collectivités,

Considérant que les communes de Corbeil-Essonnes et Saint-Germain les Corbeil (membres de la CASE) sont déjà adhérentes au syndicat au titre d'autres compétences,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts, tels que joints en annexe,

Approuve l'adhésion au SIARCE de la CASE pour les communes d'Etiolles, Soisy-sur-Seine et Le Coudray-Montceaux ainsi que la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry pour la compétence Berges de Seine et Moigny-sur-Ecole pour la compétence gestion des Eaux Pluviales.

2013-35 Point sur le contrat rural tranches 2 et 3.

Madame le Maire fait le point sur l'avancement du dossier. La signature des marchés avec toutes les entreprises a été réalisée le 14 mai. Les rendez vous de chantier seront les mercredis à 10 h 45, la première réunion de chantier est fixée au 29 mai.

L'équipement nécessaire pour la cuisine et les rideaux occultants de la salle doivent être identifiés et commandés.

Une famille de la commune avait retenu la salle pour la fin du mois de juin mais ce contrat ne pourra être honoré à cause des travaux. Une solution de remplacement a été recherchée, la salle de la commune d'Achères la Foret est disponible à cette date.

Madame le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'enlèvement des dalles du sol de la salle polyvalente.

2013-36 Motion pour le maintien du centre d'information et d'orientation de Fontainebleau.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant :

- que le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Fontainebleau, service de proximité gratuit de l'Education nationale, privé de local et de budget, risque de disparaître si aucune solution de relogement n'est proposée,
- qu'à partir du 1^{er} juillet 2013, le personnel ne sera plus à même de recevoir le public,
- que ce service est indispensable aux jeunes, à leurs familles et aux équipes éducatives,
- que la fermeture d'un service public d'information et d'orientation de proximité, gratuit et accessible à tous n'est pas envisageable et qu'elle pénaliserait directement les jeunes du Sud Seine-et-Marne,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, à Monsieur le Conseiller général du canton de La Chapelle-la-Reine, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux de Seine-et-Marne ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux d'Ile-de-France de trouver rapidement une solution de relogement pour le CIO de Fontainebleau afin d'empêcher sa fermeture au 1^{er} juillet 2013.

Informations et questions diverses.

Infractions au Code de l'Urbanisme :

Le tribunal correctionnel de Fontainebleau a transmis à Madame Le Maire une convocation, en tant que victime, pour une audience fixée au 17 juin dans le cadre de constructions illégales édifiées sur la commune. Le service juridique de notre assurance sera contacté pour solliciter un conseil sur ce dossier.

Division de propriété en trois parcelles :

Un particulier de la commune envisage de diviser sa propriété en 3 lots dont 2 seront mis en vente. Il propose à la commune de céder une bande d'environ 700 m² pour l'élargissement du chemin d'accès. La commune va étudier cette proposition.

Parc naturel régional du Gâtinais français :

Une documentation a été transmise concernant les PLU pluri-communaux. Le PnrGf aimerait savoir si notre commune souhaite s'engager dans cette démarche, si la réponse est oui, le PNRGf est prêt à nous accompagner.

Le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment donner suite à cette proposition.

Travaux route de Tousson/Boisminard :

La commune de Tousson propose à Madame le Maire une réunion le 28 mai à 18 h pour faire le point sur ce dossier. Le conseil municipal participera à cette rencontre.

Remise des cartes électorales aux jeunes nouveaux électeurs :

La remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans se fera à la mairie le 24 mai à 19 h 00.

Fête du village :

La fête du village a été reportée à début septembre et sera l'occasion de procéder à l'inauguration du bâtiment technique. Une association à vocation artistique de notre commune sera sollicitée afin d'exposer les œuvres de ses adhérents à cette occasion. Des demandes pour un vide grenier ont été émises mais ne pourront être honorées faute de bénévoles pour l'organiser.

Association de pêche le PLAN :

L'association de pêche communale demande l'autorisation à Madame le Maire d'installer une maison des insectes à l'étang communal. Des informations complémentaires seront demandées au président de l'association sur le projet et les matériaux utilisés.

Effacement des réseaux dans le centre bourg :

Une enquête/étude complète est en cours auprès des habitants concernés.

TOUR DE TABLE :

Paul DESBROSSE :

Signale que des jardins potagers de la commune se clôturent ne laissant plus de droit de passage aux aboutissants. Cet état de fait demande réflexion car des parcelles risquent de se retrouver enclavées au mépris d'usages anciens.

Bernard RAYMOND :

Lors de la révision du PLU, il serait souhaitable de réfléchir à la création de places de parking visiteurs dans la commune.

Alain LE PAPE :

Concernant le dossier de la mare de Boisminard, une rencontre avec M. MAYOST directeur la SEGEX (Société ayant repris SNFRE) s'est tenue à la mairie le 24 avril. Il a été assuré que le chantier reprendrait son cours et que des solutions techniques seraient mises en œuvre pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage. Un courrier lui a été remis pour l'informer que si les travaux ne se terminaient pas avant le 1er novembre, la commune privée de ses aides considérerait le dossier comme caduque.

André LE BRAS :

Après réunion de la commission voirie, Pierre FUERXER est chargé de trouver des solutions techniques pour l'installation du radar pédagogique sur la commune.

La pompe à eau utilisée par l'agent communal pour l'arrosage des massifs fleuris a été remplacée.

L'employé communal demande à utiliser le plancher du bâtiment technique pour y ranger du matériel. Il lui a été précisé que faute d'accès sécurisé à ce jour, il ne doit pas envisager cette solution.

La séance est levée à 22 h50

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 25 juin 2013

Helen HENDERSON
Le Maire

Les Conseillers

Marie-Jeanne TESSIER
Le Secrétaire